

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2022

DEL-2022-280

L'An deux mille vingt-deux, le huit décembre, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1^{er}/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

MM. FRANCOIS, GILLET, HACQUIN, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 16

Représentés par mandat : 5

Objet : COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE - SECTEUR BERFIERE - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 21188 AVEC L'ENTREPRISE GRAMARI - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 13 OCTOBRE 2022

Exposé du Président,

Par marché n° ME 21188 en date du 2 octobre 2021, le SYANE a confié à l'entreprise GRAMARI, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux au niveau du secteur de la Berfière aux CONTAMINES-MONTJOIE, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet INFRAROUTE.

Il apparait que dans le cadre du chantier, la commune souhaite installer de l'éclairage public dans le chemin de la Berfière d'en haut soit cinq points lumineux supplémentaires.

Afin de réaliser cette extension d'éclairage public, la commune sollicite le SYANE pour réaliser ces travaux dans le cadre de l'opération.

Le montant initial du marché s'élève à 314.979,65 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 12.602,75 € HT, soit une incidence de 4,00 % sur le montant du marché initial.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A N.J.MERIQUE